



Montpellier le 9 juin 2026,

Les représentants CGT des personnels de la Direction
Départementale des Finances Publiques de l'Hérault

à

M. le Directeur Départemental des Finances Publiques

Objet : Lettre ouverte dénonçant le mépris des agents et du dialogue social.

Monsieur le Directeur Départemental,

À l'automne 2025, nous alertions la Direction quant au manque de qualité du dialogue social au sein de la DDFIP 34. À l'évocation des mots « malhonnête » ou « on se moque de nous », il nous avait été répondu de mesurer nos propos et que les mots avaient un sens. Nous ne le savons que trop à la CGT finances publiques 34 ! Nous avons été nourris au Larousse tant à l'école que par notre ancienne secrétaire de section. Aujourd'hui, force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée, et pire encore, à présent le mépris touche également directement les agents de la DDFIP 34.

Voici de quoi illustrer nos propos.

Les organisations syndicales ont été destinataires, le mercredi 15 avril, d'un courriel les conviant à une réunion de présentation des modalités du recrutement local au choix des inspecteurs pour 2026, prévue le vendredi 17 avril 2026, soit dans un délai de deux jours. Au regard des contraintes d'agenda, et à fortiori juste avant la période de congés scolaires, ce délai de convocation apparaît particulièrement restreint. Une réponse a été adressée dans les plus brefs délais afin de signaler notre indisponibilité, accompagnée de propositions de dates alternatives. Aucune réponse ne nous a été apportée, ce qui devient une habitude. Le lundi 20 avril, nous avons constaté la publication sur Ulysse 34 de la note relative au recrutement local au choix des agents de catégorie A, ainsi que du calendrier prévisionnel de mutations. La réunion s'est donc tenue en notre absence, sans qu'un compte rendu ne nous ait été communiqué. Les représentants du personnel n'ont donc pas tous le même niveau d'information, l'administration a-t-elle des préférences ? Les informations dévoilées lors de cette réunion ne peuvent pas être écrites ? L'administration a-t-elle des choses à cacher aux agents ?

Nous vous informons donc que nous ne nous rendrons plus aux « invitations » de réunions informelles qui n'ont de but que de permettre à la Direction de cocher la case d'un prétendu dialogue social.

Lors des CSAL des 11 et 20 mars 2026, la CGT a demandé que soit inscrit à l'ordre du jour de la Formation Spécialisée (FS) du 5 mai la mise en place du coworking pour les EDR. Cette évolution organisationnelle concerne en effet directement les conditions matérielles d'installation des agents, ainsi que les risques psychosociaux susceptibles d'en découler. La CGT Finances Publiques 34, en sa qualité de représentante des personnels au sein de la FS, est légitime à solliciter l'avis des acteurs de prévention (inspecteur en santé et sécurité au travail, assistantes sociales, et médecine de prévention) sur ce sujet. Par courriel du 13 avril, cette même demande a été formulée auprès de l'administration. Le 20 avril, à réception de la convocation, il a été constaté que ce point n'y figurait pas. La Direction refuse l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la FS, alors même qu'il est de nature à modifier significativement les conditions d'exercice des EDR ainsi que leurs modalités d'installation physique. C'est soit nier l'impact de ces nouvelles modalités de travail pour les EDR, soit le connaître et ne surtout pas vouloir l'avis des acteurs de prévention. Dans les deux cas, la CGT FP 34 considère ce refus comme intolérable.

Passons à présent à l'art de déformer la réalité des faits pour en tirer un avantage. Nous allons illustrer cela par deux faits. L'inspecteur en santé et sécurité au travail (ISST) et la médecine de prévention sont à l'initiative de la création des salles d'allaitement. La CGT FP 34 a soutenu cette idée immédiatement et est à l'origine de la demande d'un protocole en fixant les modalités dans le respect des obligations sanitaires. Tous ces faits sont sur PV. Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir la publication Ulysse 34 du 06/03/26, dans laquelle la Direction s'attribue toute la gloire.

Autre exemple, qui cette fois-ci, nous amuse beaucoup moins. Il concerne la nouvelle note locale relative au frais de déplacement du 19/03/2026. La Direction a organisé des réunions afin d'informer les agents itinérants (CDL, vérificateurs, huissiers, EDR, ...) des conséquences de cette note. Lors de chacune de ces réunions, la Direction a constamment cherché à légitimer cette note en indiquant à maintes reprises qu'elle avait été écrite en collaboration avec les représentants des personnels. En réunion présentielle, alors que la nouvelle note FDD faisait réagir les EDR, la Direction a même été jusqu'à prendre à partie trois EDR représentants des personnels. Il a fallu qu'une représentante CGT fasse un rappel ferme à l'un de vos collaborateurs.

Lors de ces réunions, à aucun moment la Direction n'a précisé aux agents que cette note n'avait pas été votée en CSAL, malgré la demande de la CGT. À aucun moment la Direction n'a indiqué aux agents que les organisations syndicales (OS) étaient tenues par le respect de non transmission des documents reçus.

En CSAL, nous avons salué les améliorations concédées par la déclinaison locale. Cependant, nous avons également et surtout réaffirmé que cette note allait léser les agents en leur faisant perdre du pouvoir d'achat. Il est intolérable, surtout en ces temps de crise économique, que les agents aient à payer de leurs poches leurs déplacements en stage, en réunion ou en mission. Étonnamment, cette partie-là n'a pas été précisée aux agents itinérants lors des réunions. Si la direction souhaite parler des OS, qu'elle dise tout ! **La vérité est que la direction instrumentalise les OS et le dialogue social pour tenter de faire accepter cette note auprès des agents. La DDFiP 34 n'est responsable de rien, c'est soit des décisions qui s'imposent à elle, soit les vilaines OS qui ont décidé.**

Nous vous informons donc que dorénavant, la CGT FP 34 ne participera plus aux groupes de travail et par transparence, elle communiquera aux agents tout projet de notes, de restructurations, etc.

Pour finir, nous souhaitons illustrer le mépris de la Direction envers ses agents. Le 14 avril, les EDR ont été réunis afin que leur soit présentée la nouvelle note FDD, la nouvelle modalité de fonctionnement (espaces coworking) et des actualités métiers. Durant le point de présentation de la nouvelle note relative aux FDD, les EDR ont eu le droit à un florilège de propos méprisants de la part d'un de vos collaborateurs. Lorsque les EDR font remarquer qu'ils sont parmi les agents les plus impactés : « Vous n'êtes pas les seuls à beaucoup rouler [...] oui, mais vous coûtez le plus ». Au sujet des trajets effectués avant la connaissance de la note et traités avec les nouvelles règles nouvelles : « Nul n'est censé ignorer la loi. ». Quand les EDR posaient des questions relatives à leurs trajets : « Il faudrait que chacun arrête de regarder son nombril.[...] Il faudrait élever un peu le débat. ». La journée s'annonçait déjà assez dure pour les EDR au vu de l'ordre du jour, sans que ce genre de remarques déplacées s'y rajoutent.

Pour toutes ses raisons, la CGT Finances Publiques 34 vous informe que, dans ces conditions d'exercice du dialogue social, elle ne se rendra plus aux « invitations » de réunions informelles, ne participera plus aux groupes de travail ni au CSAL.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations cordiales.

Aurélie Lajoue, Thami Fathi
Secrétaires CGT Finances Publiques 34